

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 13 juillet 2011 portant création du Diplôme Interuniversitaire MEDECINE PERSONNALISEE ET PHARMACOGENOMIQUE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 janvier 2023 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022/2023, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire MEDECINE PERSONNALISEE ET PHARMACOGENOMIQUE

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur TABASSOME Simon (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur VERSTUYFT Céline (PU/PH)

Professeur BECQUEMONT Laurent (PU/PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 1 mars 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU